

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

TECHNICIEN DU FROID

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

<p>CODE : 2831 00 S 20 D1 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 février 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

TECHNICIEN DU FROID

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction du technicien du froid, dans le respect du R.G.I.E., du Code du Bien-être au travail et de l'environnement ;
- ◆ d'intervenir au niveau du diagnostic, de la mise en service, de la réparation sur site et/ou en « laboratoire » dans des installations frigorifiques commerciales ou industrielles
- ◆ d'intervenir à divers degrés dans les domaines de l'électricité, l'électronique de base, l'électronique de puissance, l'automatisme, la soudure pour installations frigorifiques ainsi que la conception et le dimensionnement d'une installation frigorifique commerciale ou industrielle ;
- ◆ d'échanger des informations à caractère technique.

Le profil professionnel, annexé à ce dossier, a été approuvé par le conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale sur base des recommandations de différents experts du secteur.

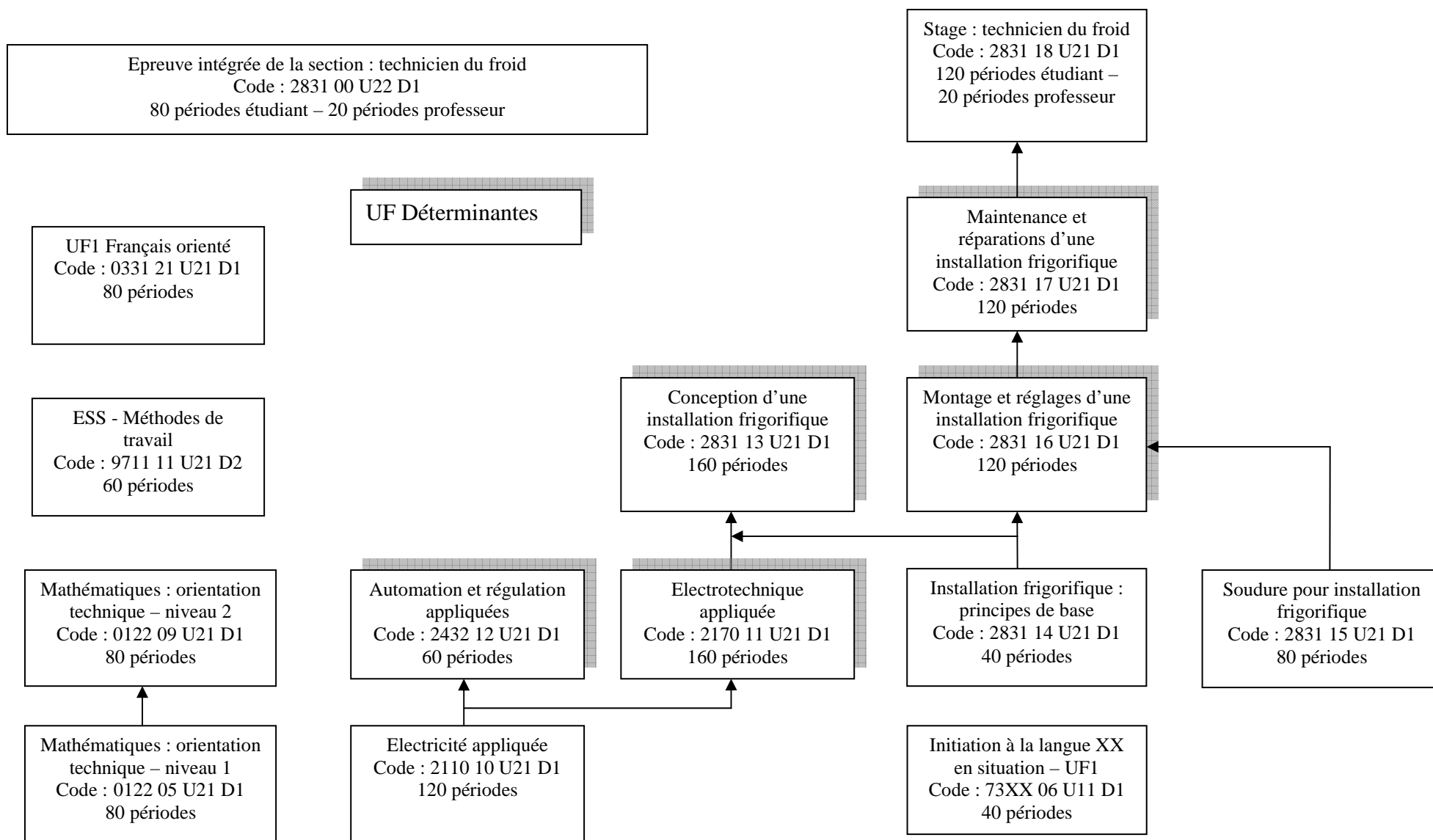
2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités de formation	Code des unités de formation	code du domaine de formation	U.F. déterminantes	Nombre de périodes
UF1 Français orienté	ESST	0331 21 U21 D1	001		80
ESS - Méthodes de travail	ESST	9711 11 U21 D2	903		60
Mathématiques : orientation technique – niveau 1	ESST	0122 05 U21 D1	001		80
Mathématiques : orientation technique – niveau 2	ESST	0122 09 U21 D1	001		80
Electricité appliquée	ESST	2110 10 U21 D1	205		120
Electrotechnique appliquée	ESST	2170 11 U21 D1	205	X	120
Automation et régulation appliquées	ESST	2432 12 U21 D1	205	X	60
LANGUES					
Initiation à la langue néerlandaise en situation-UF1	ESIT	7301 06 U11 D1	705		40
OU					
Initiation à la langue anglaise en situation- UF1	ESIT	7302 06 U11 D1	705		40
OU					
Initiation à la langue allemande en situation- UF1	ESIT	7303 06 U11 D1	705		40
OU					
Conception d'une installation frigorifique	ESST	2831 13 U21 D1	207	X	160
Installation frigorifique : principes de base	ESST	2831 14 U21 D1	207		40
Soudure pour installation frigorifique	ESST	2831 15 U21 D1	207		80
Montage et réglages d'une installation frigorifique	ESST	2831 16 U21 D1	207	X	120
Maintenance et réparations d'une installation frigorifique	ESST	2831 17 U21 D1	207	X	120
Stage : technicien du froid	ESST	2831 18 U21 D1	207		120/20

Epreuve intégrée de la section : technicien du froid	ESSQ	2831 00 U22 D1	207		80/20
--	------	----------------	-----	--	-------

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève	1360
B) nombre de périodes professeur	1200

3. MODALITES DE CAPITALISATION :



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de « Technicien du froid » correspondant au certificat de qualification de « Technicien du froid » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

TECHNICIEN DU FROID

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le

TECHNICIEN DU FROID

I. CHAMP D'ACTIVITE

Le technicien du froid est un agent technique capable de monter, de démonter et régler des composants, ensembles, sous ensemble d'une installation frigorifique commerciale ou industrielle tout en participant à la conception de cette dernière. Il mettra en service des installations frigorifiques, en assurera aussi bien la maintenance préventive que corrective en se fondant sur son propre diagnostic.

Il peut aussi être amené à assurer la conduite et la surveillance de ces installations, à travailler seul ou sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

Il est capable d'intervenir à divers degrés dans les domaines de la lecture de plans, de l'électrotechnique, de l'isolation thermique, de l'automatisation, de la régulation et des diverses techniques du froid.

Pour accomplir ces différents travaux, il travaille avec soin et rigueur en respectant les règles de sécurité individuelles et collectives propres aux diverses techniques mises en œuvre. Il applique toute la législation et les règlements en matières techniques et environnementales liés aux installations frigorifiques commerciales ou industrielles.

Il est capable de s'adapter à l'évolution technologique de la spécialité.

C'est également une personne de communication apte à échanger des informations à caractère technique.

II. TÂCHES

Dans le respect des consignes de sécurité et d'hygiène et conformément aux règlements en vigueur,

- lire et interpréter des plans, des schémas pluritechnologiques, des notices techniques relevant de la spécialité,
- préparer le poste de travail, choisir et utiliser les outils et les appareils nécessaires pour le travail à réaliser ;
- participer à la conception et au dimensionnement d'installations frigorifiques commerciales ou industrielles par le choix des composants et la maîtrise des principes technologiques de réfrigération ;
- monter des installations frigorifiques, fixes ou mobiles :
 - ◆ pose des conduits hydrauliques et câblages électriques,
 - ◆ assemblages par les techniques les plus usitées,
 - ◆ montage des divers éléments et composants,
 - ◆ raccordement des circuits électriques de commande, de puissance et de régulation,
 - ◆ réaliser différents tests d'étanchéité ;
- assurer la mise en service et les réglages d'installations frigorifiques commerciales ou industrielles ;
- effectuer le dépannage de ces installations par la recherche d'anomalies de fonctionnement, le diagnostic de panne, le relevé de mesures et le contrôle des principales caractéristiques techniques ;

- réaliser des entretiens et assurer la maintenance d'installations frigorifiques ou commerciales en respectant les notices techniques ;
- déposer et reposer des éléments d'un équipement appartenant des installations frigorifiques industrielles ou commerciales ;
- planifier le travail à réaliser : choix du matériel, des appareils de mesure et pièces de rechange nécessaires, vérification et suivi des commandes, ... ;
- réaliser la mise en ordre du poste de travail après l'exécution des travaux et évacuer les déchets dans le respect des normes en vigueur ;
- rédiger un rapport d'interventions techniques en vue d'assurer le suivi du dossier de l'installation.

III. DEBOUCHES

- entreprises industrielles et/ou commerciales,
- transports frigorifiques,
- domiciles de particuliers, de clients privés,
- institutions et entreprises publiques,
- ...